

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mont-de-Marsan, le 02 juillet 2021

### **Opération de contrôles d'écoles de surf à Moliets-et-Mâa le 24 juin**

La pratique du surf dans les Landes attire chaque année de plus en plus de pratiquants et d'encadrants professionnels. Il est donc nécessaire de s'assurer du respect des dispositions réglementaires prévues par le code du sport pour sécuriser l'exercice de ces activités.

Les services de l'État ont réalisés les premiers contrôles d'établissements de surf ont ainsi été réalisés dans le département le jeudi 24 juin 2021 à partir de 8h30 sur la plage de Moliets-et-Mâa.

Cette opération commune de contrôles avec des agents du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), du service concurrence, consommation et répression des fraudes de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités, de la Protection des Populations (DDETSPP) ainsi que la Gendarmerie Nationale, a permis de contrôler plusieurs établissements de surf français et étrangers ainsi qu'un camping accueillant une des écoles.

Au cours de ces contrôles, diverses observations mineures ont été faites aux responsables des écoles et une mise en demeure concernant la situation d'un moniteur qui ne remplissait pas les conditions de diplômes a aussi été adressée.

De nombreuses autres opérations de contrôles auront lieu tout au long de l'été.